

## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit mixte

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'arrêté du 6 avril 2020 relatif aux conditions d'autorisation d'un produit phytopharmaceutique pour la gamme d'usages « amateur »,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit mixte TYR GSD*

<i>de la société</i>	<b>HYGIENE &amp; NATURE</b>
<i>numéro de dossier</i>	<b>n°2020-2104</b>

*Considérant qu'en application de l'article 5 de l'arrêté du 6 avril 2020 relatif aux conditions d'autorisation d'un produit phytopharmaceutique pour la gamme d'usages « amateur », il convient de procéder au retrait des autorisations de mise sur le marché des produits de la gamme d'usages « amateur » visés par l'interdiction du paragraphe III de l'article L253-7 du code rural et de la pêche maritime,*

*Considérant que le produit ne répond pas aux critères d'exception mentionnés au paragraphe IV du même article,*

**L'autorisation de mise sur le marché du produit mixte désigné ci-après est retirée en France, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, dans les conditions précisées dans la présente décision.**

## Informations générales sur le produit

Nom du produit	TYR GSD
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	HYGIENE & NATURE 12, Boulevard Eiffel , BP 86, 21603 LONGVIC CEDEX, FRANCE
Formulation	Granulé (GR)
Contenant	0,1 % - dicamba sel de diméthylamine 0,7 % - 2,4-D sel de diméthylamine
Numéro d'intrant	9500269
Numéro d'AMM	9500269
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

## Conditions générales de retrait

Date de retrait	01/09/2020
Date limite pour la vente et la distribution	01/03/2021
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	01/03/2022

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2012-0768, 2013-1030 et 2016-1282 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le 25 AOUT 2020

Caroline SEMAILLE  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)